



SNUDI-FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des écoles
Force Ouvrière de l'enseignement public

- **En défendant nos droits, nos garanties et notre statut de fonctionnaire d'état, nous défendons l'école de la république !**
 - **Non à la flexibilité de nos horaires et à la déréglementation de nos obligations de service !**
 - **Non aux décrets DARCOS ! Non au projet des E.P.E.P. !**

Le SNUDI-FO n'a signé aucun protocole, aucun relevé de décisions avec le ministre !

Le SNUDI-FO s'oppose, depuis le départ, aux décrets Darcos parce qu'ils annualisent notre temps de travail, transfèrent le traitement de la difficulté scolaire sur les enseignants avec pour objectif la destruction de notre statut et la récupération de milliers de postes d'enseignants de RASED !

Et ce que nous subissons en cette rentrée démontre que FO a eu raison de ne rien signer !

Face aux conséquences catastrophiques de l'application de ces décrets dans les écoles, le SNUDI-FO intervient à tous les niveaux pour que soient respectés les droits des enseignants et en particulier contre toutes les pressions, contraintes et menaces de certains IENs :

- enseignants de maternelle que l'on voulait contraindre d'aller faire le soutien en élémentaire,
- cas des collègues sur plusieurs compléments de service,
- problème du temps de pause entre la classe et le soutien,
- calendrier imposé...

Luc Ferry, ancien ministre vend la mèche sur Europe 1, le 2 septembre 2008, puisqu'il avoue que la suppression du samedi matin est défendable si on se place du point de vue budgétaire, **l'enjeu de la suppression des deux heures et l'organisation du soutien étant la suppression des RASED et la récupération de 8000 postes !**

Offensive contre les droits syndicaux !

Après la remise en cause du droit de grève par la mise en place du SMA, M. Darcos voudrait interdire aux syndicats enseignants le droit d'organiser **les réunions d'information syndicale** sur le temps de travail !

Le SNUDI-FO s'est opposé à la proposition de l'IA des Bouches du Rhône.

Le SNUDI-FO intervient, avec la confédération FO, auprès du ministre, pour faire respecter le droit syndical !

**Contraintes, pressions, diktat, menaces : STOP !
Laissez-nous faire classe !**

Votez pour un syndicat indépendant,

- ⇒ qui agit en fonction du seul intérêt des personnels,
- ⇒ qui refuse la cogestion, parce qu'elle est contraire à la défense des droits et des revendications,
- ⇒ ni syndicat officiel, ni double langage !

**Pour vous défendre individuellement et collectivement
Votez pour la liste du SNUDI FO conduite par**

Louis BERNABEU, Franck NEFF, Martine DUPUY

→ *Ne pas utiliser comme bulletin de vote !*

Il y a deux ans, vous avez élu des représentants du personnel Force Ouvrière.

Ils ont fait ce qu'ils ont dit, ils ont dit ce qu'ils ont fait !

→ Des délégués présents dans toutes les instances paritaires, CAPD, CTPD, Commissions disciplinaires, et aux CHSD et CDEN.

→ Des délégués qui informent les collègues avant les réunions et rendent compte de leur mandat.

Permanences, mails aux écoles, journaux et publications sur notre site : www.snudifo13.org

CAPD (Commission Administrative Paritaire Départementale)

NBI / CLIS : Les collègues non spécialisés nommés en CLIS ont obtenu satisfaction.
Le SNUDI-FO n'a cessé de le réclamer auprès de l'Inspecteur d'Académie lors de chaque CAPD. Il a aidé les personnels à faire des recours pour faire aboutir leur droit.

La NGM (Nouvelle gestion des moyens) rogne les droits acquis des personnels. Lors des **opérations du mouvement** les élus du personnel du SNUDI-FO combattent pour que soit respecté le barème et proposent des modifications allant dans ce sens. Ils suivent avec attention et constance tous les dossiers qui leur sont confiés et défendent les cas particuliers.

CTPD (Comité Technique Paritaire Départemental)

Les représentants FO étudient avec précision et défendent avec opiniâtreté les dossiers de carte scolaire que les écoles leur confient.

Ils s'opposent, même seuls, aux regroupements d'écoles et aux « classes passerelles » en maternelle (classe le matin seulement), présentées comme des « expérimentations ».

Les regroupements d'écoles permettent de récupérer des postes et ouvrent la voie aux EPEP.

Les classes passerelles préparent la destruction de l'école maternelle et son remplacement par des structures privées et payantes, projets qui traînent dans les tiroirs de tous les ministres depuis des années.

CHSD (Comité Hygiène et Sécurité Départemental)

Les représentants FO ont défendu, en s'appuyant sur les textes réglementaires, la non obligation pour les directeurs d'élaborer des **PPMS**.

Ils ont défendu les dossiers que les écoles leur avaient communiqués.

Le SNUDI-FO revendique une **véritable médecine de prévention** et l'organisation de **visites médicales annuelles**.

- **Retraites, salaires, statut, pré-rentree, Pentecôte, ...**
- **E.P.E.P., maternelle, direction, remplaçants, ...**
- **RASED, ASH, intégration scolaire, ...**
- **fichage Edvige, base-élèves, ...**

La plate-forme revendicative détaillée du SNUDI-FO et son action, dans la profession de foi nationale et sur www.snudifo13.org

Le SNUDI-FO revendique :

- **que le mouvement se déroule en trois vraies phases avec contrôle de la CAPD, permettant aux délégués du personnel, en possession des informations, de jouer leur rôle de contrôle à chaque étape et de pouvoir défendre les dossiers des collègues,**
- **qu'il n'y ait pas d'obligation à faire des vœux de cantons et que les collègues ne les faisant pas ne soient pas « punis »,**
- **que le mouvement se passe dans la clarté et le respect du barème pour garantir l'égalité de traitement de tous les collègues.**

Le rapport Tabarot, rendu public le 23 juillet 2008, propose, en réponse aux objectifs du Conseil Européen de Barcelone, de développer des « **jardins d'éveil** » destinés prioritairement aux enfants de 2 à 3 ans. Ils pourraient être créés au sein des écoles maternelles et « **ouverts de 7 heures à 19 heures et lors des congés scolaires.** »

Les derniers propos méprisants de M. Darcos sur les enseignants de maternelle confirment nos craintes !

Chaque « expérimentation » creuse le lit des contre-réformes !

Des représentants disponibles pour :

- **Informé des droits,**
- **Répondre aux questions,**
- **Traiter les dossiers,**
- **Défendre les collègues,**
- **Engager les démarches auprès de l'administration (IA, IEN, ...),**
- **Proposer la mobilisation collective...**

Donnez de la force à vos droits,

Votez SNUDI-FO !